

Alain Werner

À 41 ans, Alain Werner a déjà connu les salles de prétoire des plus grands procès internationaux des dernières années : Tribunal spécial pour la Sierra Leone, affaire Hissène Habré, procès Khmers rouges au Cambodge... Animé par une insatiable soif de justice, ce jeune avocat genevois, spécialisé dans la défense des victimes de crimes de guerre, évoque son combat avec une passion communicative.

La défense des victimes comme contre-pouvoir

Mon histoire personnelle a, en y repensant, déterminé en grande partie mon engagement : ma mère a travaillé pendant 40 ans dans les prisons comme aumônière. Pendant toute mon enfance, j'ai donc baigné dans cette atmosphère de représentation de la personne persécutée, emprisonnée, seule, stigmatisée. Ma mère, de par son histoire personnelle, dans un milieu assez bourgeois et aseptisé à Genève, a toujours été quelqu'un d'assez atypique et a porté ce combat très fort. Et puis elle est tombée amoureuse, en prison, d'un homme qui est ensuite devenu mon beau-père. C'est quelqu'un qui a pas mal compté pour moi. Cet homme était lui-même banquier à Genève et quand sa banque a fait faillite dans les années 80, il s'est retrouvé au milieu d'un énorme procès d'assises à Genève, dans lequel il était poursuivi. Au-delà des spécificités de l'affaire, je pense que j'ai toujours été très impressionné par les avocats qui venaient à la maison, qui le défendaient. Et j'ai toujours pensé que je ne ferai qu'une seule chose dans ma vie : la défense pénale avec cette idée de défendre des gens qui sont seuls et qui ont la société contre eux. Les circonstances ont fait que je me suis retrouvé à défendre des victimes de crimes de guerre. C'est vrai que cela a changé ma perspective parce qu'une fois que l'on se retrouve dans ces procès où l'on représente des victimes face à des pouvoirs et des institutions, et ayant fait cela pendant plusieurs années, je ne voyais plus comment rentrer à Genève et être avocat de défense pénale [...] C'est un peu comme une vocation. En tout cas, j'ai senti

qu'il n'y avait plus de retour possible. J'ai presque senti que j'entrais en religion pour la défense des victimes avec l'envie d'essayer de se battre contre le pouvoir, contre certaines choses qu'on ne considère pas être faites de la façon dont elles devraient l'être.

Mais finalement, pour moi, la source et l'inspiration demeurent la même, à savoir représenter des gens qui, légitimes ou illégitimes, peu importe, sont victimes d'une institution ou d'un pouvoir. Il est vrai que plus j'avance et plus je me radicalise et vois mon travail comme un contre-pouvoir. Donc toujours farouchement en défense de gens ou d'un groupe de victimes, mais contre l'institution, contre le pouvoir, même si on collabore avec des procureurs maintenant.. Rester indépendant et rester un contre-pouvoir.

Au-delà des victoires, un besoin de justice immense

Le procès de Charles Taylor a été une aventure absolument incroyable parce qu'on a dû monter l'accusation qui était vraiment unique à l'époque, contre un chef d'État accusé de crimes dans un pays dans lequel il n'avait jamais mis les pieds [...] Une image peut-être : l'hélicoptère de Taylor qui arrive en direction du Nigeria. On a attendu pendant trois ans Taylor, qui était à Calabar en exil. Le jour où il est arrivé, dans des conditions rocambolesques, a été un moment très fort. Les gens à Freetown n'arrêtaient pas de me dire que jamais on attraperait Taylor, que c'est un homme tellement puissant... Et finalement, on a vu cet

hélicoptère avec cet homme, menottes derrière le dos, qu'on a finalement réussi à attraper et qui, contrairement à ce que tout le monde me disait là-bas, n'a pas réussi à corrompre, n'a pas réussi à s'en sortir.

Mais au-delà même de l'importance du procès Taylor et de sa condamnation, au-delà même du fait qu'il soit maintenant en prison en Angleterre et qu'il soit hors d'état de nuire en Afrique de l'Ouest, ce que j'ai retiré de tout cela, c'est avant tout une conscience, une profonde humilité par rapport au fait que les besoins de justice et les besoins d'avocats qui luttent pour les victimes, en dehors des institutions, sont énormissimes [...] J'ai donc senti comme une obligation de continuer à me battre pour les victimes, une conscience de l'étendue des besoins. Parce qu'en vérité, la Cour spéciale pour la Sierra Leone, qui a créé tellement d'attentes dans ce pays, a fait peu de chose : une cour criminelle reste une cour criminelle. Elle ne va pas donner de travail au-delà de quelques personnes, elle ne va pas redresser toutes les inégalités. Donc, finalement, on est vraiment peu de chose alors que les besoins de justice, de combat et de contre-pouvoir sont immenses. Cela a créé, chez moi, une farouche envie de me battre à l'infini !

Ce qui était très dur au Tribunal pour la Sierra Leone, c'est le peu de place accordée aux victimes : les victimes étaient considérées uniquement comme témoins et on voyait ces doubles amputés ou ces victimes de violences sexuelles appelées pour prouver un autre point. En vérité, la plupart vivent encore dans des conditions misérables alors que certaines personnes de l'intérieur, que l'on a protégées et que l'on continue à protéger, refont leur vie en Europe. Il y a aussi beaucoup d'insatisfaction par rapport à certains aspects de la procédure [...] Je suis parti au Cambodge parce que je me suis dit, justement, que cela me donnerait l'occasion de pouvoir représenter des victimes plus directement [...] Ce qui était très impressionnant au Cambodge, contrairement à ce que je pensais, c'est la souffrance des

victimes, leur chagrin et leurs traumatismes, même des victimes indirectes, qui sont des enfants ou des parents de gens qui étaient détenus. Et la peine et le traumatisme de ces gens m'ont complètement bouleversé. J'ai compris qu'il n'était absolument pas amoindri ou diminué par le temps, presque au contraire et que c'est une souffrance et des blessures qui ne se referment pas.

Préserver la preuve à tout prix : un enjeu majeur de lutte contre l'impunité

La grande chose que j'ai comprise avec les procès Khmers rouges, et qui motive mon travail aujourd'hui, c'est la documentation. J'ai compris, là-bas, notamment avec le *Documentation Center of Cambodia* institution qui a eu l'idée des microfilms, des confessions et qui a tout documenté, que l'urgence dans notre domaine était de préserver absolument la preuve au nom des victimes. Si l'on préserve la preuve, on peut encore avoir l'ambition, 30 ou 40 ans plus tard, de faire un procès. C'est très compliqué, notamment dans les conflits africains dans lesquels les personnes meurent très jeunes et où la preuve disparaît très vite. En fait, la preuve, ce sont les témoins. C'est délicat parce qu'il faut leur parler et même si on leur parle, ils peuvent mourir, ils peuvent se déplacer, ils peuvent mentir... Mais je pense, encore une fois, que c'est nécessaire.

Avec Civitas Maxima, la structure que j'ai montée à Genève en 2012¹, j'essaie de documenter ces crimes, de façon absolue et systématique, dans l'espoir, qu'un jour, il y ait des procès. Aujourd'hui, je crois qu'il est clair pour tout le monde que la justice pénale internationale est lente et qu'elle est politique. On peut donc tout à fait avoir une situation dans laquelle, bien que des crimes aient été commis et documentés, il ne se passe rien pendant très longtemps [...] Il y a beaucoup d'organisations qui dénoncent mais, malheureusement, très peu d'organisations dont le travail unique est

de recueillir des témoignages et, ensuite, d'essayer de voir s'il y a compétence. C'est finalement un travail assez similaire à celui qui a été entrepris par certaines personnes en France et ailleurs pour traquer les nazis après la Seconde Guerre mondiale : à savoir toujours avoir cette idée, au fil des années, que certaines personnes pourraient être poursuivies, de savoir où elles sont, si les circonstances ont changé et savoir comment utiliser la preuve. D'autant plus que maintenant, en Europe, en France et ailleurs, il existe des unités de crimes de guerre. On peut donc imaginer c'est ce que je fais que si une personne voyage, qu'elle s'établisse quelque part ou que si les victimes sont binationales, il peut y avoir compétence pour faire quelque chose.

La multiplication des affaires, clé d'une justice pénale internationale crédible

Je pense que la justice pénale internationale est devenue maintenant incontournable. Déjà, la création de la Cour pénale internationale est un miracle ; ça n'aurait jamais dû se passer dans une logique, disons, de *realpolitik* pure ou de relations internationales, c'est une anomalie complète. Donc, le fait qu'en Yougoslavie, au Rwanda, en Sierra Leone, au Cambodge, au Kosovo, au Liban, cela ait existé, c'est fantastique. Maintenant, pour moi, le péril est que cette justice demeure une coquille en partie vide et qu'elle soit tellement politisée qu'une victime x au bon endroit, au bon moment aura droit à une adjudication, un tribunal et une affaire, alors qu'une autre victime n'aura pas cette chance. Et ça, c'est insupportable. Selon moi, l'enjeu principal, n'est pas tant l'existence car je ne pense pas qu'aujourd'hui cela pourrait être vraiment remis en cause que la nécessité absolue de créer, de multiplier des affaires [...] en documentant, comme nous le faisons actuellement, et en créant des dossiers avec mes équipes sur le terrain *ex nihilo* il n'y a rien, ces dossiers n'existeraient jamais sinon et en portant ces affaires-là. Toute notre vie, on va les défendre, jusqu'à ce que les victimes ne soient plus là ou que la personne que l'on considère être responsable ne soit plus là. C'est aujourd'hui complètement indispensable [...] C'est comme ça qu'on enracinera vraiment et qu'on rendra incontournable la nécessité de cette justice qui existe mais qui, malgré tout, est trop politique et pas assez ancrée dans un certain nombre d'affaires.

L'ACAT : un modèle d'indépendance et d'engagement

Je suis arrivé un lundi matin dans les bureaux de l'ACAT et j'ai eu cette image qui m'a vraiment ému et que j'ai trouvée belle : j'ai vu, à une grande table, tout le staff de l'ACAT en train d'ouvrir des enveloppes avec des chèques individuels de donateurs. Et là, je me suis dit : « Mais ça... que Dieu bénisse chaque donateur individuel de l'ACAT... » Quand une organisation comme ça arrive à avoir un réseau de donateurs individuels, qui sont des gens qui ont un engagement déterminé, qui croient et qui donnent un chèque, pour moi, c'est la clef des champs parce que c'est la clef de l'indépendance. C'est quelque chose que je trouve beau, nécessaire et impérieux. Je suis d'avis de ne pas recevoir d'argent de gouvernements avec ma structure, et je me suis toujours dit qu'avoir un réseau de donateurs engagés, qui partagent les convictions et l'idéal de l'organisation, assurait l'indépendance complète car cela permet d'être au-delà de toutes pressions.

Je voudrais donc dire aux adhérents de l'ACAT que l'engagement de chacun des membres est vraiment quelque chose qui, moi, m'a toujours ému. Je me suis dit que si une organisation arrive à avoir autant d'adhérents qui, tous, poussent dans le même sens, c'est vraiment le plus beau modèle de militantisme au service d'une efficacité et d'une cause. Surtout, que toutes ces personnes continuent et qu'elles aident à multiplier encore plus la grande famille des adhérents de l'ACAT. En tout cas, leur engagement est un modèle pour beaucoup d'entre nous, pour essayer de recréer à l'image collective un tel engagement. ●

1. Fondée en 2012 à Genève, Civitas Maxima est une structure composée d'avocats et d'enquêteurs internationaux intégralement dédiée à la documentation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, en vue de l'ouverture d'enquêtes et de la tenue de procès contre les auteurs, dans les cas où l'action des autorités nationales et internationales fait défaut. Civitas Maxima monte actuellement des dossiers concernant des crimes commis au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. <http://civitas-maxima.org/?lang=2>

« Rester indépendant et rester un contre-pouvoir »